

COMPTE RENDU DE LA DEUXIEME REUNION DE REVUE TRIPARTITE
Nairobi 25-26 mai 1999

Résumé des principales conclusions et recommandations

1. Le projet devrait continuer à viser l'objectif de la gestion commune d'une ressource en eaux partagées. Toutes les activités et tous les résultats du projet devraient lutter pour cet objectif. (point 4.7 para 72)
2. Le projet devrait continuer à assurer la consistance du projet avec les principes de la gestion intégrée des ressources en eau et avec les conventions pertinentes en la matière, au niveau mondial et au niveau régional. (point 4.7 para 81)
3. Pour la suite du projet, l'UNOPS devrait renforcer son rôle de contrôle technique en fonction des décisions qui auront été arrêtées à la prochaine réunion du Comité Directeur Régional du projet. (point 4.7 para 118)
4. L'UNOPS devrait présenter à la prochaine réunion du Comité Directeur un tableau récapitulatif faisant apparaître la situation budgétaire actuelle. (point 4.7 para 123)
5. Le projet devrait identifier quelles institutions sont (ou seront) mandatées pour remplir chacune des fonctions de suivi/évaluation envisagées dans le futur. (point 4.7 para 133)
6. Le projet devrait impliquer davantage les nationaux dans la définition des programmes de travail. (point 4.7 para 134)
7. Le projet devrait faire travailler les experts nationaux les plus qualifiés au niveau régional, en étroite relation avec les facilitateurs nouvellement recrutés. (point 4.7 para 136)
8. Les dépenses pour les réunions du projet (pour les experts expatriés ou nationaux) pour les réunions du projet, devraient être limitées au minimum compatible avec l'achèvement des résultats attendus du projet. (point 4.7 para 139)
9. Toute imputation de temps d'expert expatrié sur le budget du projet devrait être limitée aux travaux effectués dans la région, avec une tolérance, cependant, (à définir entre UNOPS et le Consortium NRI) sur les temps de préparation et de rédaction des rapports s'il y a lieu. (point 4.7 para 141)
10. Le projet devrait finaliser les bases de données regroupant les données existantes et les installer dans les institutions appropriées. (point 4.7 para 149a)

11. Le projet devrait faire la synthèse de toutes les connaissances scientifiques pertinentes acquises à ce jour, nécessaires à la définition des études spéciales et à l'élaboration des instruments de gestion du Lac. (point 4.7 para 149b)
12. Le projet devrait traiter comme un problème majeur la question de la vérification (ou de l'information) des hypothèses de base sur les impacts environnementaux qui menacent le Lac. (point 4.7 para 155)
13. Le projet devrait faire le maximum d'efforts pour mettre en œuvre au plus tôt toutes les études spéciales nécessaires afin qu'elles apportent l'arrière-plan nécessaire au Plan d'Action Stratégique. (point 4.7 para 156)
14. Le projet devrait élaborer (en complément aux 'consignes actuelles' sur l'échantillonnage et le travail de laboratoire) une documentation sur la démarche technique d'ensemble et sur la façon dont les données collectées serviront à une meilleure connaissance des problèmes et à la mise au point des futurs outils de gestion. (point 4.7 para 157)
15. Le projet devrait élaborer et mettre en œuvre avant la fin du projet des mécanismes/procédures durables d'échanges professionnels entre les spécialistes nationaux afin de répondre dès à présent aux besoins futurs d'échange d'information et d'expériences et d'harmonisation permanente. (point 4.7 para 158)
16. Les recommandations concernant les aspects techniques spécifiques pour les études spéciales (paras 159-214 du rapport EMP) devraient être évaluées par des équipes d'étude spéciale et incorporées dans leur plan de travail comme approprié.
17. Le projet devrait cibler la formation sur les besoins identifiés pour la phase post-projet. (point 4.7 para 216)
18. Le projet devrait cibler l'équipement des structures nationales sur les besoins du monitoring post-projet et sur l'intercalibration et l'échange des données. (point 4.7 para 221)

COMPTE-RENDU DE LA 2^{ème} REVUE TRIPARTITE

Introduction

Le présent compte-rendu est un résumé des questions débattues et des décisions prises, et non pas un procès-verbal détaillé des discussions. Tous les commentaires concernant un point spécifique de l'ordre du jour se trouvent donc réunis sans tenir compte de l'ordre de succession des interventions pendant la réunion.

Participation

Trente et un participants ont assisté à la réunion: 4 du Burundi, 4 de la RDC, 4 de la République Unie de Tanzanie, 4 de la République de Zambie, 3 du PNUD, 1 du FEM, 2 de l'UNOPS, 3 de NRI, et 5 de l'UCP. Un facilitateur du Cadre Logique était également présent. Monsieur Jean Berchmans Manirakiza, Directeur Général de l'INECN du Burundi, a été désigné pour présider la réunion. Une liste des participants est donnée à l'Annexe 1 avec la liste des documents soumis.

Déroulement de la réunion

Point 1 : Accueil par le président

Le président élu, Monsieur Jean Berchmans Manirakiza du Burundi, souhaité la bienvenue aux participants. Il a informé la réunion que les trois membres de la délégation de la RD Congo qui devaient arriver de Kinshasa ont connu un retard et étaient attendus le lendemain. Toutefois, comme un délégué de la RD Congo était présent, il a été convenu que la réunion continue, mais que les présentations par pays attendent l'arrivée du reste de la délégation Congolaise.

Point 2 : Approbation de l'ordre du jour

En examinant l'ordre du jour provisoire distribué avant le début de la réunion (Annexe 2), il y a eu beaucoup de discussions centrées sur l'opportunité et l'intérêt de mener l'analyse du cadre logique proposée et son actualisation. Finalement, il a été décidé de reporter cette analyse parce qu'il a été observé que le cadre logique ne devrait pas être considéré dans une Réunion de Revue Tripartite et que le personnel requis pour cet exercice n'était pas présent à cette réunion.

L'analyse du cadre logique a été plus tard entièrement abandonnée. L'ordre du jour a été ainsi modifié et approuvé comme suit :

Point

- 1 Accueil par le président

- 2 Approbation de l'ordre du jour
- 3 Progression du projet
- 4 Présentations par pays
- 5 Discussions générales
- 6 Commentaires du FEM
- 7 Analyse du rapport EMP
- 8 Clôture

Point 3. Progression du projet

Deux présentations ont été faites sous ce point, la première par Dr Kelly West, Responsable de la Liaison Scientifique destinée à rappeler aux délégués la nature unique du lac Tanganyika et l'objectif premier du projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika. La seconde a été faite par Dr Andrew Menz, Coordinateur du Projet, sur les progrès réalisés par le projet depuis la dernière réunion de Revue Tripartite de Lusaka.

Dans le premier exposé intitulé "Pourquoi sommes-nous ici ?" Dr Kelly West a expliqué les origines du Lac Tanganyika, sa richesse en faune, et son utilité pour les populations locales. Elle a attiré l'attention sur le fait que malgré sa valeur incontestable, le Lac fait face à des menaces environnementales causées principalement par la sédimentation, la pollution et les pratiques de pêche inappropriées. Elle a conclu en disant que c'était pour cela que les Etats riverains et la communauté internationale voulaient lutter contre ces menaces pour protéger le Lac et ses ressources.

Dans la deuxième présentation, Dr Andrew Menz a parlé des principaux événements du PBLT en 1998. Cette présentation était basée sur les documents soumis, TPR-SCM4/5 (Rapport de la Première Revue Tripartite) et TPR-SCM4/8 (Compte-rendu des progrès du projet, février 1998-mars 1999), ce dernier étant donné en Annexe 3 pour référence. La présentation succinctement montré les principales articulations du projet à savoir : la gestion, le suivi et la coordination, la mise en place du personnel, l'amélioration des infrastructures, le programme d'action stratégique, la convention, et les études spéciales. Il a évoqué pour finir les perspectives d'avenir, comprenant notamment la finalisation du Programme d'Action Stratégique, la nécessité d'un Organe de Gestion du Lac, ainsi que la Convention proposée qui donnera un poids juridique international au PAS.

Point 4. Présentations par pays

Tour à tour, chaque pays a fait une présentation à la réunion, faisant des observations sur le projet en général, ainsi que sur les activités spécifiques et/ou le rapport EMP (voit Annexe 4).

La présentation de la Zambie s'est essentiellement concentrée sur le rapport EMP et la réponse de NRI. Ils ont souligné les aspects concernant l'appropriation du projet par les pays riverains, les communications et les échanges entre les pays, le recentrage du projet, et le renforcement des capacités. Ils ont aussi exprimé leurs points de vue sur les autres

questions soulevées dans le rapport telles que la localisation du bureau de l'UCP, la structure du projet, l'implication du Rwanda, la prolongation du projet, et quelques aspects des études spéciales.

La Tanzanie dans sa présentation a mentionné le travail effectué depuis la dernière Revue Tripartite de Lusaka, notamment les réunions de travail, les activités de terrain, et leur participation au processus de planification du PAS. La Tanzanie a aussi soulevé la question de la mise en œuvre des résultats des études spéciales et du renforcement des capacités qui demeure d'importance primordiale pour les Etats riverains.

La présentation de la RD Congo a parlé des études spéciales, du besoin de formation, et de la localisation du siège du projet. La RDC a loué l'EMP mais a regretté que la mission n'ait pas pu visiter leur pays.

Le délégué du Burundi dans sa présentation a mentionné leur souhait de déplacer le siège vers Bujumbura, le rôle des institutions nationales dans la formation, et l'utilité de l'information régulière des autorités des pays riverains. Le délégué a terminé sa présentation en réaffirmant le ferme soutien de leur pays au projet.

Point 5 : Discussions générales

Les présentations précédentes et les documents soumis ont été analysés et discutés.

Quelques questions de clarification ont été soulevées à propos de sujets tels que : le recrutement du facilitateur SE. Il a été expliqué que le facilitateur SE proposé n'avait pas en fait été déjà recruté car on attendait toujours l'approbation du Comité de Direction. Il a été fait remarquer que le recrutement du facilitateur régional CFEC avait pris du retard. Il a été expliqué par l'UCP qu'à cause de préoccupations concernant les opérations logistiques pour ce poste, des clarifications sur certains points de la part des délégués étaient nécessaires avant de continuer le processus du recrutement. Une question a été soulevée à propos de l'apparente différence dans les dépenses entre quelques lignes budgétaires concernées par les experts internationaux en comparaison avec les autres concernées par les experts régionaux. Les premières pesant plus fortement que ces dernières. Il a été expliqué que ceci était dû au fait que de nouvelles lignes budgétaires avaient été introduites après la dernière Revue Tripartite et donc, les dépenses ne semblaient pas raisonnables dans ces lignes dans ces lignes.

Un certain nombre de divergences mineures et d'erreurs ont été remarquées dans l'inventaire et le budget. Il a été demandé à l'UCP de les corriger.

Une question concernant le format des documents a été soulevée et a trouvé une réponse, de même qu'une interrogation concernant le taux des indemnités de subsistance appliqué par le projet qui est différent de celui des NU. Concernant cette dernière, il a été rappelé qu'en vue d'obtenir le bénéfice maximal des ressources limitées disponibles, le projet applique ses propres taux basés sur le coût réel de logement raisonnable dans chacun des endroits opérationnels. Cette politique avait été discutée et acceptée dans toutes les réunions précédentes du Comité Directeur.

Après ceci, les documents soumis (TPR/SCM4/5 et TPR/SCM4/8) ont été adoptés avec quelques corrections qui seront faites par le projet.

Point 6 : Commentaires du GEF

Le représentant du FEM a parlé du projet en rapport avec la politique actuelle de programmation du FEM. Il a fait remarquer qu'au moment où ce projet était formulé, FEM ne distinguait pas clairement les secteurs des Eaux Internationales et de la Biodiversité. Il fait remarquer que le projet actuel était essentiellement deux projets utilisant les ressources d'un seul. La politique actuelle du FEM est de financer les projets de Biodiversité et des Eaux Internationales sous des programmes séparés.

Il a souligné le fait que l'occasion était maintenant offerte au projet pour s'orienter vers la préparation de futurs projets acceptables par FEM pour financement. Il aussi souligné le fait que pour de futurs financements par FEM, tous les quatre pays doivent d'abord prouver leur ferme engagement à prendre en mains la gestion future de leur lac, par exemple, en formant des comités, des accords, des conventions, des aires protégées, etc. Il a par ailleurs expliqué que la seule façon de susciter des fonds de FEM ou d'autres bailleurs de fonds est que les quatre pays prouvent au FEM qu'ils ont réalisé ensemble un certain nombre de choses qui n'auraient pas pu être réalisées si FEM n'avait pas financé ce premier projet. Le représentant du FEM a recommandé aux quatre pays bénéficiaires, à travers leurs représentants à cette réunion, de monter au FEM qu'ils s'engagent pleinement à prendre en mains la gestion future de leur lac.

Point 7 : Analyse des recommandations EMP

NRI avait produit un document répondant aux recommandations du rapport EMP. Ils ont accepté certaines d'entre elles comme étant judicieuses, mais ils ont aussi remarqué que certaines étaient basées sur des erreurs factuelles ou des malentendus. Le document de NRI a essayé de clarifier ces points. Tous les participants avaient eu ce document à l'avance.

La réunion a décidé d'aller une par une, dans les recommandations EMP, et de décider lesquelles devaient être retenues, modifiées ou rejetées à la lumière des observations de NRI et de leur propre compréhension de la matière. Pour ce faire, le président a d'abord lu chaque recommandation, et a demandé des commentaires de la part des représentants du FEM (représentés par Dr Andrex Menz) et ensuite de la part du reste des participants. Après, le président a résumé la décision de la réunion sur chaque recommandation.

Un total de trente recommandations sur les 72 ont été analysées en détail. Celles qui n'ont pas été examinées en détail étaient de moindre importance ou de nature technique et seraient mieux étudiées par des équipes d'Etudes Spéciales.

Ci-après la liste des recommandations qui ont été analysées et la résolution du comité sur chacune d'entre elles. Le numéro du paragraphe se réfère au numéro du paragraphe dans le rapport EMP.

Para 72 : Recentrer le projet sur l'axe "Eaux internationales" . Modifié.

Il a été fait remarquer que le centrage actuel du projet était correctement orienté et que le projet devrait continuer dans ce sens.

La recommandation a donc été modifiée comme suit : *“Le projet devrait continuer à viser l’objectif de gestion conjointe d’une ressource en eau partagée. Toutes les activités et les résultats du projet doivent tendre vers cet objectif. Les résultats doivent être présentés en cohérence avec l’utilisation qui en sera faite par des décideurs politiques et par les opérateurs de la future entité de gestion du Lac.”*

Para 81 : *Mettre en cohérence le projet avec les principes de gestion intégrée des ressources en eau et avec les conventions pertinentes en la matière, au niveau mondial et au niveau régional.* **Modifié.** Les mots ‘continuer à’ ont été insérés au début de cette résolution car les principes internationaux et les conventions ont été et continueront d’être pris en compte tout au long du développement du projet.

Para 91 : *Reformuler et stabiliser le Cadre Logique.* **Rejeté.** La recommandation n’a pas été jugée nécessaire et il a été fait remarque que plutôt que de reformuler le projet actuel, il serait mieux de concentrer l’attention sur la reformulation de projets ultérieurs.

Para 95 *La mission d’évaluation recommande: (1) que le cadre logique (incluant les IOV) soit établi en fonction de la restructuration de objectifs et produits proposés au para 3.1.8 et (2) que les opérateurs nationaux sur le terrain soient clairement informés de l’utilisation qui sera faite de leur travail et de la façon dont ce travail sera évalué.* **Rejeté.** Mmes raisons qu’au para précédent.

Para 98 : *Réviser l’organigramme du projet, rédiger le mandats et/ou termes de référence de chaque organe et les descriptifs des postes.* **Rejeté.** Certains des organes proposés existent déjà, les autres changements recommandés ont été jugés redondants ou non nécessaires à ce stade du projet.

Para 104 : *Pour chacun de ces organes ou positions dans le projet, la mission d’évaluation recommande que des termes de référence soient rédigés en tenant compte des autres recommandations qui s’y rapportent.* **Rejeté.** Cette recommandation a été jugée non pertinente.

Para 109 : *Respecter l’ordre logique de production des résultats.* **Rejeté.** L’ordre recommandé a été jugée inacceptable ; les participants ont préféré suivre l’ordre proposé à l’atelier de Lusaka sur l’Analyse Diagnostique Transfrontalière.

Para 113 : *La mission d’évaluation recommande que le Gouvernement Ruandais soit invité à participer, à titre d’observateur, à la prochaine réunion du Comité Directeur du projet et que les modalités de son association au projet soient inscrites à l’ordre du jour de cette réunion.* **Rejeté.** Après une longue discussion à ce sujet, la réunion a recommandé que cette question soit remise aux réunions ultérieures et

qu'entre-temps le PNUD/UNOPS se charge des contacts de sensibilisation de ce pays.

Para 118 : *Pour la suite du projet, la mission d'évaluation recommande à UNOPS de renforcer son rôle de contrôle technique en fonction des décisions qui auront été arrêtées au prochain Comité Régional d'Orientation du projet sur la base du présent rapport d'évaluation.* **Adopté.** Les participants ont été d'accord avec la recommandation.

Para 123 : *La mission d'évaluation recommande à UNOPS de présenter à la prochaine réunion du COP un tableau récapitulatif faisant apparaître la situation actuelle ainsi que les dépenses engagées mais non encore réglées, dont les frais UNOPS (et FAO?).* **Adopté.** Les participants ont été d'accord avec la recommandation.

Para 130 : *La mission d'évaluation recommande que les relations entre le projet et les bureaux du PNUD soient renforcées et que les chargés de programmes soient plus étroitement associés à la mise en œuvre des activités et à leur harmonisation avec celles des autres projets de développement dans leurs pays respectifs.* **Rejeté.** Cette recommandation n'a pas été jugée nécessaire puisque les représentants du PNUD ont affirmé qu'ils étaient bien impliqués dans le projet.

Para 133 : *Etablir quelles institutions sont (ou seront) mandatées pour remplir chacune des conditions de suivi/évaluation envisagées dans le futur.* **Adopté.** Les participants ont été d'accord que ceci était une importante recommandation, et ont fait remarquer que ceci avait été déjà fait comme partie du processus du PAS.

Para 134 : *Impliquer davantage les nationaux dans la définition des programmes de travail.* **Adopté.** Il a été fait remarquer que la politique du projet était d'impliquer les nationaux le plus possible dans la définition des programmes de travail. Le projet continuera à s'efforcer de le faire.

Para 136 : *Faire travailler les experts nationaux les plus qualifiés dans les pays autres que les leurs, en étroite relation avec les facilitateurs nouvellement recrutés.* **Adopté.** En effet, les experts nationaux seront ceux qui gèreront le futur Organe de Gestion du Lac.

Para 139: *La mission d'évaluation recommande que les dépenses relatives aux frais de mission des experts (expatriés ou nationaux) pour les réunions du projet, soient limitées au minimum compatible avec l'achèvement des résultats attendus du projet.* **Adopté.** Les participants ont appuyé la recommandation, ayant été informés par l'UCP que ceci a toujours été la politique et la pratique du projet.

Para 141 : *La mission d'évaluation recommande que toute imputation de temps d'expert expatrié sur le budget du projet soit limitée aux travaux effectués dans la région, avec une tolérance (à définir entre UNOPS et le Consortium NRI sur les*

*temps de préparation et de rédaction des rapports s'il y a lieu. **Adopté.*** Les participants ont été d'accord avec cette recommandation.

Para 143 : *Conformément à la décision du Comité Directeur du projet déplaçant provisoirement le siège du projet à Dar es Salaam, la mission d'évaluation recommande de ramener le siège du projet à Bujumbura dès que les deux conditions qui le permettent seront remplies : levée du couvre-feu et levée de l'embargo.* **[Rejeté.** Cette recommandation n'a pas trouvé le soutien unanime.

Para 144a : *L'UCP devrait élaborer dès à présent les scénarios de redémarrage des activités en RD Congo. Les ressources humaines étant déjà en place, l'UCP doit apporter une attention particulière aux procédures d'acheminement rapide et de mise en place à Uvira des moyens logistiques nécessaires.* **Rejeté.** La recommandation a été jugée non nécessaire car le projet avait manifesté une forte présence en RDC depuis le mois de décembre 1998.

Para 144b : *Orienter la production des résultats vers les besoins de la gestion conjointe du Lac.* **Rejeté.** La recommandation a été jugée superflue car le projet le fait déjà.

Para 146 : *Constituer une base de données à jour des textes législatifs et réglementaires intéressant l'eau et l'environnement dans les pays du bassin du Lac, dans la région et au niveau international.* **Modifié.** Le verbe 'constituer' devrait être remplacé par 'actualiser'.

Para 148 : *Il faut faire une étude de cadrage économique de la région du Lac et des études sectorielles des secteurs "eau" et "pêche".* **Rejeté.** La réunion a trouvé difficile de séparer les deux secteurs.

Para 149a : *Finaliser les bases de données regroupant les données existantes et les installer dans les institutions appropriées.* **Adopté.** Les participants ont trouvé ce travail comme étant d'une importance primordiale.

Para 149b : *Faire la synthèse de toutes les connaissances scientifiques pertinentes acquises à ce jour, nécessaires à la définition des études spéciales et à l'élaboration des instruments de gestion du Lac.* **Adopté.** Les participants ont été d'accord avec cette recommandation.

Para 155 : *Traiter comme un problème majeur du projet la question de la vérification (ou de l'information) des hypothèses de base sur les impacts environnementaux qui menacent le Lac.* **Adopté.** Cette recommandation s'est toujours bien déroulée depuis le commencement des études spéciales.

Paras 159-214 : Il a été convenu que les recommandations contenue dans ces paragraphes concernaient les aspects techniques spécifiques des études spéciales et

en tant que telles, devraient être évaluées par les équipes d'études spéciales et incorporées dans leurs plans de travail comme approprié.

Para 156 : *Faire le maximum d'efforts pour mettre en œuvre au plus tôt toutes les études spéciales nécessaires afin qu'elles apportent l'arrière-plan nécessaire au Plan d'Action Stratégique.* **Adopté.** Les participants ont noté que cette recommandation rentre bien dans les activités actuelles du projet.

Para 157 : *Elaborer (en complément aux "consignes" actuelles sur l'échantillonnage et le travail de laboratoire) une documentation sur la démarche technique d'ensemble et sur la façon dont les données collectées serviront à une meilleure connaissance des problèmes et à la mise au point des futurs outils de gestion.* **Adopté.** Le projet s'y conformera.

Para 158 : *Elaborer et mettre en œuvre avant la fin du projet des mécanismes/procédures durables d'échanges professionnels entre les spécialistes nationaux afin de répondre dès à présent aux besoins futurs d'échange d'information et d'expériences et d'harmonisation permanente.* **Adopté.** Le Coordinateur du Projet a fait remarquer que le mot clé à garder à l'esprit ici est 'durable'. Le projet continuera à tout faire pour une base solide pour cette proposition.

Para 216 : *Cibler la formation sur les besoins identifiés pour la phase post-projet.* **Adopté.** Les participants ont accepté que la formation pour le futur est d'une importance primordiale, et que la formation entreprise aujourd'hui et celle qui est proposée vise à réaliser cela.

Para 221 : *Cibler l'équipement des structures nationales sur les besoins du monitoring post-projet et sur l'intercalibration et l'échange des données.* **Adopté.** Ceci est et a toujours été la stratégie du projet, et en le faisant, le projet a essayé de respecter les différents besoins, parmi les études spéciales et les pays.

Para 239 : *Considérant l'état actuel d'avancement du projet et le temps nécessaire pour que ses recommandations donnent les effets attendus, et compte tenu de son expérience des projets de cette envergure, la mission d'évaluation estime qu'il est nécessaire de prolonger la durée du projet d'environ un an et demi, en reportant la date d'achèvement au 31 décembre 2001 au lieu du 31 juillet 2000 initialement prévu.*

Cette prolongation devra se faire dans les limites du budget disponible.

A cet effet, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) devra soumettre au Comité Directeur un nouveau plan de travail et une révision budgétaire conformes aux nouveaux délais et allant dans le sens des recommandations du présent rapport.

Rejeté. Après une longue discussion, la réunion a trouvé qu'étant donné que le budget accordé à NRI ne peut pas couvrir une prolongation d'une année et demie comme proposée par l'EMT, il a été jugé hautement souhaitable que UNOPS/UCP utilisent les ressources financières encore disponibles pour financer une petite

période supplémentaire à la première phase dans laquelle ils prépareraient une éventuelle seconde phase du projet.

4. Clôture

Le président de la réunion a clos les travaux de la réunion le jeudi 27 mai 1999 à 10h15 du matin. La quatrième réunion du Comité Directeur dont il est fait séparément rapport a immédiatement suivi cette réunion.

Annexe 1 LISTE DES PARTICIPANTS

BURUNDI

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. M. Jean Berchmans Manirakiza | Coordonnateur National ; Directeur Général INECN |
| 2. M. Roger Kanyaru | Directeur Département Eaux, Pêche et Pisciculture |
| 3. M. Boniface Nyakageni | Conseiller Ministère de l'Environnement |
| 4. M. Gaspard Ntakimazi | Professeur Université du Burundi |

RD CONGO

- | | |
|------------------------|---|
| 5. M. Mbusu Ngamani | Secrétaire Général, Ministère de l'Environnement |
| 6. M. Mady Amule | Coordonnateur National ; Directeur Min. Environnement |
| 7. M. Kayembe Ditanta | Directeur Pêche et Ressources en Eau |
| 8. M. Nshombo Mudherwa | Directeur Général CRH- Uvira |

TANZANIE

- | | |
|----------------------|---|
| 9. M. Eric Mugurusi | Directeur, Division Environnement |
| 10. M. Rawson Yonazi | Coord. Nat. (Principal Env. Officer, DoE) |
| 11. Mme Hawa Msham | Adjoint au Coordonnateur National |
| 12. M. W.V. Haule | Directeur Adjoint, Division des Pêches |

ZAMBIE

- | | |
|----------------------------|--|
| 13. M. James Phiri | Coordonnateur National (Directeur ECZ) |
| 14. M. Georges Chitalu | Adjoint au Coordonnateur National |
| 15. Mme Maureen Nsomi | Scientifique Senior, NCSR |
| 16. M. Kenneth Mazingaliwa | Département des Pêches |

PNUD

- | | |
|-------------------------|----------|
| 17. M. Louis Nduwimana | Burundi |
| 18. M. Sylvester Sisila | Tanzanie |
| 19. M. Amos Muchanga | Zambie |

FEM

- | | |
|-----------------------|--|
| 20. M. David Larouche | |
|-----------------------|--|

UNOPS

- | | |
|-------------------------------|---|
| 21. M. Ingolf Schuetz-Mueller | Chef, Division Programmes Environnement |
| 22. Mme Margaret Chi | |

FACILITATEUR DU CADRE LOGIQUE

- | | |
|--------------------|--|
| 23. M. Maxim Bélot | |
|--------------------|--|

NRI

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| 24. M. Nicholas Hodgson | Coordonnateur du PAS |
| 25. M. David Silverside | Gestionnaire Financier du Projet |
| 26. me Rachel Roland | Coordonnateur de le Formation |

UCP

- | | |
|---------------------------|--|
| 27. Dr Andrew Menz | Coordonnateur du Projet |
| 28. Dr Kelly West | Responsable de la Liaison Scientifique |
| 29. M. Pierre C. Nzimpora | Rapporteur |
| 30. Mme Maria Hiza | Secrétaire de la Conférence/Administration |
| 31. M. Ritesh Bhandari | Assistant du Projet |

Annexe 2 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

	Jour 1	REVUE TRIPARTITE
1	8h30	Mot d'accueil par le Président
2	8h40	Approbation de l'ordre du jour
3	8h50	Présentation de l'état d'avancement du Projet -Coordinateur du Projet
4	9h05	Présentation par pays - Burundi
5	9h20	Présentation par pays –RD Congo
6	9h35	Présentation par pays - Tanzanie
7	9h50	Présentation par pays - Zambie
8	10h00	Points de clarification sur les présentations
9	10h20	Observations du GEF& Introduction à l'EMP
	10h35	Pause café
10	10h50	Analyse des recommandations du rapport EMP
	13h00	Repas
11	14h00	Analyse des recommandations du rapport EMP (suite)
	16h30	Fin de la session – reprise au Jour 2
	Jour 2	Note : Si l'analyse des recommandations n'est pas encore terminée, elle continue jusqu'à la pause café, après quoi l'actualisation du Cadre Logique commence. A ce stade, le Président cède la place jusqu'à la Réunion du Comité de Direction le dernier jour. L'analyse du Cadre Logique est menée par un facilitateur.
12	8h30	Méthodologie de l'actualisation du Cadre Logique. Menée par un facilitateur (ou suite de l'analyse EMP)
13	9h00	Actualisation du Cadre Logique – Menée par un facilitateur. (ou suite de l'analyse EMP)
	10h30	Pause café
	11h00	Cadre Logique
	13h00	Repas
	14h00	Cadre Logique
	16h30	Fin de la session , reprise au jour 3
	Jour 3	
	8h30	Cadre Logique (suite)
	10h30	Pause café
	11h00	Cadre Logique (suite)
	13h00	Repas
	14h00	Cadre Logique (suite)
	16h30	Clôture
		Note : Si nécessaire, l'actualisation du cadre Logique continue jusqu'à la pause café du Jour 4

Jour 4 Cadre Logique (finalisation) ou début de la Réunion du Comité de Direction
 8h30 (Actualisation du Cadre Logique : finalisation)
 10h30 Pause café

REUNION DU COMITE DE DIRECTION

1	10h45	Mot d'accueil et introduction par le Président (reprise de RTP)
2	10h55	Approbation de l'ordre du jour
3	11h05	Compte rendu de la réunion précédente et questions soulevées
4	11h35	Questions soulevées par l'analyse EMP et Cadre Logique
5	12h00	Analyse Diagnostique Transfrontalière et Plan d'Action Stratégique : Vue d'ensemble par Nick Hodgson
	13h00	Repas
	14h00	Programmas de Formation et Education Environnementale : Vue d'ensemble par Rachel Roland
7	14h45	Divers
8	15h00	Date et lieu de la prochaine réunion du Comité de Direction
9	15h10	Clôture